

UNE « QUESTION DE LA SECONDE GÉNÉRATION » EN FRANCE ?
Le rôle de l'école dans la formation d'une identité minoritaire

Depuis le milieu du XIXe siècle, l'histoire de France est intimement liée à celle de l'immigration. Les migrations de masse ont contribué au développement de la population, mais aussi à transformer les cadres économiques, politiques et culturelles de la société. La formation de l'identité nationale française s'est effectuée conjointement à la définition du statut des "étrangers" (Brubaker, 1992; Weil, 2002). Pourtant, si une « question des étrangers » traverse bien la société française depuis plus d'un siècle, il n'y a jamais eu de « question de la seconde génération », comme l'ont montré de nombreux travaux récents (Noiriel, 1988 ; Blanc-Chaléard, 2001). Curieux paradoxe, si on compare cette absence à la place importante qu'occupent les débats sur la "nouvelle seconde génération" aux Etats-Unis (Portes, 1996 ; Perlman and Waldinger, 1997 ; Zhou, 1997). Ce contraste s'explique avant tout par les représentations véhiculées par le modèle français d'intégration dont l'objectif est de transformer les immigrés en citoyens français en une génération. Le code de la nationalité garantit ainsi, en ouvrant à la naturalisation et en attribuant automatiquement, à leur majorité, la nationalité française aux enfants d'étrangers nés en France, la disparition des étrangers sur une génération. La doctrine implicite est qu'en devenant Français (par la nationalité), les immigrés et leurs descendants ne se distinguent plus des autres citoyens (par leurs pratiques). En contrepartie de l'invisibilité des pratiques culturelles et de l'absence d'expressions et revendications particularistes dans l'espace public, le système assure, *de jure*, l'égalité des citoyens devant la loi et dans l'accès aux droits quelle que soit leur origine.

Dans le modèle français d'intégration, l'idée même d'une "seconde génération" est une aberration, non seulement parce que la transmission des spécificités socio-culturelles des immigrés à leurs enfants est contenue par l'intermédiaire de ces grands opérateurs d'intégration que sont les institutions et en premier lieu l'école, mais aussi en luttant contre toute reconnaissance collective d'une origine immigrée. Jusqu'au début des années 1970, le modèle a connu une certaine efficacité sur le second point. C'est ce dont témoigne l'histoire de l'immigration en France : les enfants des Allemands, Belges, Italiens ou Polonais du début du siècle ont sans aucun doute été identifiés localement comme tels au cours de leur enfance, mais la société française n'a pas alors produit une figure collective de cette "seconde génération". On a ainsi pu entretenir l'illusion d'une rupture profonde entre les générations par la socialisation, et surtout la scolarisation, dans le contexte français fortement assimilationniste.

L'arrivée des « nouvelles secondes générations » à l'âge de l'entrée sur le marché du travail, c'est à dire celles issues des vagues d'immigration post-coloniales des années 60 et 70, et surtout leur émergence comme acteur collectif dans l'actualité sociale de ces dernières années sont venues remettre en question ce modèle d'intégration, ou *d'invisibilisation* par diffusion sociale (Lapeyronnie, 1987). Le ralentissement des processus de mobilité sociale intervenu dans les années 70 a laissé place à une dynamique de déclassement qui touche tout particulièrement les descendants d'immigrés, qui font également face à des pratiques discriminatoires dont on commence à appréhender l'étendue. Le développement de la lutte contre les discriminations à la fin des années 90 marque leur identification dans les publics des politiques publiques, aussi bien dans les discours que dans des dispositifs, limités certes. L'avènement du « jeune issu de l'immigration » dans les discours publics a accompagné le

processus de formation, sinon d'une identité collective, au moins de la représentation d'un groupe social (Simon, 2000b).

Pourtant, on connaît peu les trajectoires sociales des descendants d'immigrés, au-delà des chroniques médiatiques et de quelques monographies. Absente des statistiques, la « seconde génération » ne constituait pas un objet sociologique pertinent en France jusqu'à très récemment. On sait à travers de nombreuses études qualitatives que les trajectoires d'intégration suivies par la seconde génération sont différenciées selon les origines, en raison notamment des discriminations qui concernent sélectivement les descendants des immigrés maghrébins, turques et africains. Il importerait donc d'analyser plus systématiquement les trajectoires des descendants d'immigré à partir d'un corpus de données identifiant directement ce groupe. L'hypothèse d'une mobilité sociale offerte par l'intégration à la société française est fortement nuancée par la réalité sociologique : les immigrés appartiennent dans leur très grande majorité aux classes populaires et leurs enfants commencent leurs trajectoires sociales au moment où se met en place la société post-industrielle. Les possibilités de promotion après une scolarité courte et une qualification moyenne se sont réduites et les conditions d'entrée sur le marché du travail sont devenues très sélectives. Si les données actuellement disponibles ne permettent pas d'établir un constat clair et partagé sur les discriminations subies par les descendants d'immigrés, de nombreuses études fournissent néanmoins des indications sur les trajectoires suivies par ces « secondes générations » et montrent les difficultés spécifiques qu'elles rencontrent dans l'accès au marché du travail, à l'école ou au logement et les traitements inégalitaires par les services, en particulier police et justice¹.

D'importants débats se développent autour de l'évaluation de la position des descendants d'immigrés : connaissent-ils une mobilité sociale ou assiste-t-on au contraire à un déclassement ? Reproduisent-ils les positions, pratiques et trajectoires de leurs parents ou suivent-ils une « assimilation segmentée »² comme le décrit Zhou pour la « nouvelle seconde génération » aux Etats-Unis (1997) ? Et si la mobilité des descendants d'immigrés est bloquée, cela traduit-il une situation générale du système socio-économique qui s'appliquerait sans distinction d'origine ou une condition particulière expérimentée par la « seconde génération » ? Sur ce second point, les théories culturalistes renvoyant la responsabilité des blocages aux comportements des descendants d'immigré (en affiliation communautaire, peu assidus à l'école, en rupture de socialisation) s'opposent aux théories insistant sur le rôle des structures sociales et économiques et mettant en évidence des discriminations systémiques qui déterminent une hiérarchisation des positions sociales et des opportunités en fonction des origines. Enfin, peut-on même parler d'une « seconde génération »³, alors que la diversité des

¹ Pour une synthèse sur les discriminations, voir (Simon, 2000a), et plus particulièrement sur les « jeunes d'origine étrangère » voir (Viprey, 2002).

² La notion « d'assimilation segmentée » considère que les minorités ethniques s'intègrent à la société états-unienne dans les fractions subalternes, sans contrepartie de mobilité sociale à cette assimilation. En conséquence, les tendances ségrégatives de la société tendent à se renforcer alors même que le processus d'assimilation opère toujours fortement.

³ L'utilisation du terme « seconde génération » est fortement critiqué dans le domaine de la sociologie des relations interethniques. L'idée qu'une « seconde génération » succède à une première laisse penser qu'elle aussi est composée d'immigrés. Cet amalgame permet de délégitimer les descendants d'immigrés en conservant une équivoque sur leur statut en France (De Rudder, 1987). L'argument ainsi défini critique assez justement un des usages de l'expression, mais nous l'utiliserons malgré tout dans la suite de cet article en la plaçant entre guillemets. En effet, s'il ne s'agit en aucun d'une « seconde génération » d'immigrés, le rattachement généalogique opéré par l'expression convient bien aux recherches sur les descendants d'immigrés dont la catégorie se construit à partir de la filiation. De plus, la dimension temporelle incluse dans la succession des générations permet une analyse des dynamiques de mobilité.

situations parmi les descendants d'immigrés invite plutôt à évoquer *des* « secondes générations » ?

Après avoir replacé la « question de la seconde génération » dans ses rapports avec l'évolution du paysage de l'immigration d'après-guerre et évalué rapidement sa place statistique dans la population française, nous voudrions présenter une synthèse succincte sur la place des « enfants d'immigrés » dans l'institution scolaire. Ce « cas d'école » de l'émergence d'une « question de la seconde génération » sur les lieux mêmes chargés de la dissoudre nous semble refléter les processus en action dans la société française. Pour reprendre ici l'argument développé par C.Rinaudo (1998), le maintien de la fonction intégratrice de l'école républicaine s'obtient en faisant de l'ethnicité une catégorie pratique de gestion et comprend tous les ingrédients de la formation des minorités.

De l'immigration à la « question de la seconde génération »

Les flux d'immigration en France se sont stabilisés depuis le milieu des années 70 et la proportion d'immigrés vivant en France varie peu depuis le début des années 1980 (Boeldieu et Borrel, 2000). On recensait un peu plus de 4 millions d'immigrés en 1982 et 4 310 000 en 1999, soit un accroissement de 6.8% qui est légèrement inférieur à celui enregistré par l'ensemble de la population française sur la même période (+7.7%). En 1999, 36% des immigrés sont de nationalité française, au lieu de 31,4% en 1990. Les effets de la politique de naturalisation relativement ouverte se font sentir sur la longue durée, mais se répercutent aussi sur les statistiques annuelles. Ce sont ainsi 150 000 étrangers qui sont devenus Français en 2001, toutes procédures confondues (naturalisation, mariage, naissance sur le territoire, ...). En 1999, on recense 3 260 000 étrangers, dont 510 000 étaient nés en France (16%).

Les caractéristiques des différentes communautés immigrées apparaissent très contrastées, aussi bien du point de vue démographique qu'économique, résidentielle ou culturelle. L'ancienneté de l'immigration détermine en partie ces différences entre courants. Les proportions de citoyens français varient ainsi entre 70% pour les originaires d'Asie du Sud-Est et les Polonais, 57% chez les Italiens à 14% pour les Algériens et 17% pour les Portugais. Le vieillissement des courants les plus anciens est maintenant très avancé. Les deux tiers des Polonais et 41% des Italiens ont dépassé 65 ans. Ce n'est le cas que pour 3% des Portugais ou 5% des Algériens. Féminisation, naturalisation et vieillissement consacrent une transformation importante du paysage de l'immigration en France qui a définitivement rompu avec le modèle de la migration masculine de main d'œuvre. Cette pérennisation des immigrés des années d'après-guerre dans la société française, autrement qualifiée d'intégration, s'est accompagnée d'une transformation des modes de gestion par les politiques publiques. L'émergence d'une « question de la seconde génération » témoigne de ce déplacement de la problématique immigrée. Les grandes vagues venues dans les années 60 sont maintenant remplacées par leurs enfants, devenus adultes et franchissant les grandes étapes de formation de la famille, d'entrée sur le marché du travail et d'exercice de responsabilités politiques ou associatives⁴.

La France ne disposait pas jusqu'à très récemment de données statistiques susceptibles de décrire et analyser les descendants des immigrés nés en France. Le recensement n'enregistre

⁴ On sait ce qu'il en est des responsabilités politiques, fort peu accessibles aux descendants d'immigrés qui investissent principalement le champ associatif.

que les variables relatives à la nationalité et au pays de naissance des individus⁵. Les sources administratives ne comprennent pas d'informations plus détaillées. La plupart d'entre elles ne collectent que la nationalité et, très souvent, cette variable ne fait l'objet d'aucun traitement informatique et, par conséquent, d'aucune publication (Simon et Stavo-Debaugé, 2002). La délimitation des populations « immigrée » a longtemps été déterminée par la nationalité juridique et ne s'est modifiée que très récemment. Depuis 1990, la catégorie « immigré » reçoit la définition suivante : « personne née étrangère à l'étranger »⁶. Cette catégorie est désormais utilisée par l'INSEE, en association avec les classements habituels par nationalité, dans ses publications du recensement. Cependant, la catégorie « immigré » ne couvre pas l'ensemble des populations « issues » de l'immigration. Elle ne regroupe que les primo-migrants, qu'ils soient venus adultes ou enfants. Il faut également préciser une complexité supplémentaire du classement, due aux particularités du code de la nationalité. Les étrangers ne sont pas tous des immigrés, puisque les enfants d'étrangers nés en France restent étrangers jusqu'à leur majorité, sauf cas particuliers. En 1999, 510 000 étrangers sont nés en France, tandis que 1,580 millions d'immigrés étaient devenus Français (36%).

Cependant, ces différentes combinaisons ne permettent pas d'estimer la « seconde génération » définie comme l'ensemble des personnes dont au moins l'un des parents est immigré. Les "Français par acquisition" nés en France ne représentent qu'une petite partie de la « seconde génération ». Il n'est donc pas possible d'utiliser les données du recensement pour estimer les effectifs et étudier la position de la « seconde génération ». Une approximation a pu être effectuée en attribuant l'origine des parents immigrés aux enfants vivant encore dans leur ménage (Tribalat, 1993). Au recensement de 1999, 2.6 millions d'enfants nés en France (0-25 ans) vivent dans un ménage dont la personne de référence est immigrée. Une autre approximation est possible en additionnant l'ensemble des naissances dont l'un des parents au moins est étranger (seule information disponible à l'état civil). Entre 1946 et 1999, il y a eu 37 millions de naissances en France, dont 2.5 millions de deux parents étrangers (6.8%) et 1.1 millions d'un seul parent étranger (2.9%). Au total, la « seconde génération » née en France d'au moins un parent étranger depuis 50 ans représente 3.6 millions de personnes, soit près de 10% de la population.

Définir la « seconde génération » par les personnes dont au moins un des parents est immigré provoque d'emblée un clivage important dans cette population selon la mixité du couple parental. En effet, les membres de la « seconde génération » ayant une parenté mixte sont susceptibles d'occuper une place différente de ceux dont les deux parents ont la même origine. Faut-il les analyser dans une catégorie à part (origines mixtes) ou doivent-ils être traités dans le groupe des deux parents immigrés, ou bien celui des deux parents nés en France ? Le choix opéré n'est évidemment pas seulement pragmatique (multiplier les catégories rend l'analyse difficile) mais doit faire intervenir une théorie des classements. La question se pose avec d'autant plus d'acuité en France que les niveaux d'unions mixtes apparaissent relativement élevés (tableau 2). Ces niveaux soulignent une certaine fluidité du marché matrimonial, mais doivent également s'analyser en fonction de l'ancienneté des vagues migratoires. En particulier, les proportions de couples mixtes parmi l'ensemble des unions d'originaires d'Italie ou d'Espagne dépendent en grande partie de l'âge à l'arrivée en

⁵ La plupart des appareils statistiques en Europe, à l'exception des Pays-Bas, n'enregistrent pas les caractéristiques des parents et il est délicat de construire la « seconde génération ». Le problème se pose également aux Etats-Unis où la question sur le lieu de naissance des parents a été abandonnée depuis 1970. Elle a été réintroduite dans les *CPS surveys*. Au Canada, la question a été posée lors du recensement de 2001.

⁶ La combinaison du pays de naissance et de la nationalité à la naissance a pour objectif de distinguer les migrants étrangers des Français expatriés, en particulier les 800 000 Français d'Algérie, rapatriés en 1962.

France des conjoints immigrés. Compte tenu de la période de forte migration de ces deux groupes, située dans l'avant-guerre et l'immédiat après-guerre, les conjoints immigrés sont venus très jeunes en France.

Les « jeunes issus de l'immigration » dans l'espace scolaire

Suivant les théories du capital social, la position des enfants d'immigrés dans l'école est déterminée par les caractéristiques de leur famille, représentées par leurs parents. Or certaines caractéristiques des parents immigrés ne se rencontrent pas dans un tel cumul dans la population non-immigrée : origine sociale populaire, fréquentation inexistante ou courte de l'école, difficultés linguistiques en français constituent autant de handicaps qui sont identifiés dans les risques d'échec scolaire. Ainsi, même si les enfants de la « seconde génération » ont globalement pu fréquenter les mêmes écoles que l'ensemble des autres enfants, leurs parcours scolaires sont tributaires de conditions sociales particulières. Dans ces conditions, la comparaison la plus adéquate est celle qui s'applique aux enfants des mêmes milieux sociaux appartenant au groupe majoritaire. On peut alors estimer le poids des conditions sociales dues à l'immigration dans les parcours scolaires, et évaluer 1) les stratégies autonomes développées par les familles immigrées dans leurs rapports avec l'éducation, 2) si l'école offre des moyens comparables d'étudier, quelle que soit l'origine des élèves. La question de l'égalité des chances, c'est à dire des éventuelles discriminations ou écarts de traitement selon l'origine, apparaît en creux dans les positions scolaires.

Compétence et réussite scolaire

Les informations sur les parcours scolaires des enfants d'immigrés produites par le ministère de l'éducation nationale sont pour le moins lacunaires (Léger, 1997). Les résultats les plus probants ont été obtenus dans une étude récente de la DEP, réalisée par L-A.Vallet et J-P.Caille, qui analyse en détail les performances et les carrières scolaires des élèves « issus de l'immigration ». Les conclusions rejoignent les résultats établis de longue date, à savoir qu'à condition socio-économique comparable, et surtout à situation familiale identique, les parcours scolaires des enfants issus de l'immigration sont, à l'école élémentaire, comparables ou légèrement inférieurs à ceux des enfants d'origine française. Au collège, l'effet de l'origine immigrée serait plutôt positif une fois neutralisées les spécificités sociales et familiales.

Pour comprendre ces résultats qui contredisent les représentations communes d'un handicap spécifique aux enfants d'immigrés, il convient de distinguer ce qui relève de l'explication, dans laquelle le poids de l'origine sociale et des configurations familiales apparaît déterminant, et celui de l'observation brute, où les carrières des élèves d'origine immigrée sont nettement moins favorables que celles des autres élèves. Ainsi, ce que l'étude démontre est qu'il n'existe pas de préjudice attribuable intrinsèquement à l'origine immigrée, mais que l'essentiel des écarts de performance et de carrière scolaire est dû à la taille élevée des familles et à la position sociale subalterne des parents. Or la probabilité de rencontrer des familles nombreuses est beaucoup plus élevée chez les immigrés (61% des enfants d'immigrés vivent dans des familles ayant au moins 4 enfants, ce n'est le cas que de 15,5% des enfants de Français), notamment maghrébins, turques ou africains. Par ailleurs, près de 80% des pères immigrés étaient ou sont encore, quand ils ne sont pas au chômage, ouvriers. Enfin, c'est dans les familles immigrées que l'on enregistre les plus forts taux d'illettrisme et qu'on observe les proportions les plus élevées de parents n'ayant pas suivi plus de 5 ans de scolarité : 63% des pères immigrés (66% pour les originaires du Maghreb et 77% pour les

originaires d'Europe du Sud) et 64% des mères immigrées n'ont pas plus qu'un certificat d'études primaires, pour respectivement 25% et 33% des parents français.

Par conséquent, la méthode statistique qui consiste à traiter les effets de l'origine « toutes choses égales par ailleurs » ne peut servir que pour invalider la thèse raciste considérant l'inaptitude génétique ou culturelle des enfants d'immigrés à réussir dans les études. Elle confirme le rôle central joué par l'histoire migratoire sur le devenir des enfants, mettant en évidence l'incidence négative des années d'études effectuées à l'étranger et le poids des configurations familiales. Ce qui revient à rendre opératoire l'origine, conçue non pas comme marqueur naturel ou biologique mais bien comme le produit d'une histoire. Car les résultats bruts fournis par l'étude ne laissent pas de place au doute. Les élèves d'origine immigrée connaissent des parcours plus heurtés dont les auteurs offrent le résumé suivant :

« Près d'un élève étranger sur deux a redoublé au moins une fois au cours des années qu'il a passé dans l'école élémentaire française ; ce n'est le cas que d'un enfant français sur quatre. Moins de 3% des jeunes Français, mais une proportion plus de deux fois plus forte de leurs condisciples étrangers ont rejoint, au sortir de l'école primaire, les sections d'éducation spécialisée (SES) de l'enseignement spécial. Parmi ceux qui entrent dans les classes de 6^e, la différence est importante dans la réussite aux épreuves nationales d'évaluation : plus de 6 points en mathématiques et près de 9 points en français séparent les performances moyennes des jeunes étrangers de celles, plus élevées, de leurs condisciples français. Et l'on observe enfin qu'un tiers seulement des collégiens étrangers contre près de la moitié des élèves français ont reçu, quatre ans après leur entrée dans le second degré, une proposition d'orientation en second cycle long, c'est-à-dire dans la voie qui conduit le plus directement au baccalauréat. Si leur ampleur est variable selon le critère mis en jeu pour approcher la population étrangère ou issue de l'immigration, de tels écarts situent ces élèves parmi ceux qui connaissent les plus grands risques d'échec scolaire, d'orientation dans les filières peu prestigieuses du système éducatif comme de sortie précoce de celui-ci. » (Vallet et Caille, 1996, p.141-142)

En définitive, si l'on veut résumer la position des élèves d'origine immigrée dans le système scolaire, on peut considérer qu'ils obtiennent des résultats inférieurs, en moyenne, à ceux des autres élèves, mais que les écarts sont imputables aux caractéristiques familiales et sociales. Par ailleurs, le léger avantage observé, « toute chose égale par ailleurs », dans le secondaire semble valider la thèse de la mobilisation familiale. Z.Zéroulou (1988) a avancé dans un article souvent repris que les familles immigrées, et notamment maghrébines, compensent le manque de ressources culturelles et sociales par un surinvestissement dans le projet éducatif. L'école serait chargée, par ces parents, de réparer les inégalités de conditions sociales et offrirait les chances de promotions pour leurs enfants, ce qui démontre l'intériorisation par les familles immigrées du credo républicain en matière d'éducation. M.Tribalat met également en évidence un « effet famille » sur la réussite scolaire des enfants d'immigrés, mais ce dernier est rapporté à l'existence, dans la famille, d'un frère ou d'une sœur fréquentant l'enseignement supérieur. Le rôle d'entraînement joué par le membre inscrit dans des études longues forme en fait une « norme familiale » qui bénéficierait au reste de la fratrie (Tribalat, 1996).

Pourtant, les indicateurs décrivant les relations entre les familles immigrées et l'institution scolaire évoquent plutôt une désaffection et des difficultés de communication. L'enquête « Efforts d'éducation des familles » conduite en 1992 par l'INSEE montre que les parents étrangers rencontrent moins souvent les instituteurs que la moyenne, et lorsqu'ils le font, c'est plus souvent par l'intermédiaire du père seul (Gissot, Héran, Manon, 1994 : 193). Les originaires du Maghreb rencontrent en revanche les professeurs dans des proportions plus élevées que les familles françaises, mais c'est le plus souvent à la suite de convocation des professeurs (51% de rencontres sur convocation et 20% chez les Français). En définitive, les vecteurs de mobilisation des familles immigrées sont sans aucun doute actifs, mais leurs conséquences en terme de réussite scolaire restent à prouver : la seule motivation peut-elle compenser les carences de connaissance du système et de compétences scolaires ?

Les filières scolaires et l'évitement des établissements sensibles

Les effets de contexte liés aux caractéristiques des établissements fréquentés commencent à être pris en compte par les recherches en matière d'éducation⁷. Au-delà des compétences et attributs individuels des élèves, on considère qu'une scolarisation dans des classes de faible niveau et/ou dans des établissements cumulant des facteurs défavorables (localisation en ZEP, équipe éducative connaissant une forte rotation et comprenant une proportion élevée de jeunes professeurs, peu d'options rares et prestigieuses, ...) a tendance à aggraver les risques d'échec scolaire. Le lien entre ségrégation urbaine et ségrégation scolaire est maintenant clairement établi : les logiques qui déterminent la composition sociale et ethnique des « quartiers en difficulté » se répercutent sur les établissements. Aux paramètres défavorables des équipements urbains ou de la concentration de population en précarité sociale s'ajoute le manque de moyen des établissements scolaires (Payet, 1998).

Le cumul des handicaps lié au territoire est pris en compte par l'instauration des ZEP qui sont précisément destinées à compenser les inégalités territoriales par l'allocation préférentielle de moyens pédagogiques et matériels. Cependant, le bilan des ZEP souligne les limites d'un dispositif qui ne parvient pas à subvertir la dynamique de dégradation de l'offre éducative qui marque les « quartiers en difficulté », alors que la localisation en ZEP disqualifie l'image des établissements. La concentration des élèves étrangers dans les établissements situés en ZEP est tributaire des procédures de sélection utilisées par l'administration, puisque la proportion des élèves étrangers figure en bonne place parmi les critères justifiant le classement en secteur d'intervention. Alors qu'ils représentent, en 1998-1999, en moyenne 7% des effectifs scolarisés dans le premier degré, les élèves étrangers composent 22% du public accueilli dans des écoles en ZEP et 5% de celui des écoles hors ZEP (DPD, 2000). Les concentrations expérimentées par les élèves étrangers peuvent aussi être présentées de la façon suivante : près du tiers des élèves étrangers scolarisés en ZEP fréquentent des établissements accueillant plus de 50% d'élèves étrangers.

La dimension des représentations qui s'attachent à l'école occupe une place nouvelle et préoccupante dans les processus de ségrégation scolaire. La relation mécanique entre type de quartier et type d'établissement s'est aggravée avec l'apparition d'un consumérisme scolaire pratiqué par les parents soucieux d'assurer les meilleures conditions d'études à leurs enfants, selon les normes d'un système élitiste qui s'est encore affermi avec le durcissement des conditions d'accès à l'emploi. Le jeu autour de la carte scolaire contribue à renforcer les

⁷ Voir en particulier les travaux d'A.Mingat et M.Duru-Bellat.

concentrations dans les établissements les moins attractifs qui finissent par accueillir, au-delà de leur bassin « naturel » de population, les élèves les plus disqualifiés (Barthon, 1997). Dans ce système de choix plus ou moins raisonné, l'image des établissements occupe une place déterminante. Les « performances » scolaires, évaluées à partir des résultats obtenus à l'épreuve du bac, forment l'un des paramètres composant cette image. Mais celle-ci incorpore de plus en plus des éléments « d'environnement », telle que l'ambiance, la composition de l'équipe pédagogique ou le profil des élèves. L'idée selon laquelle de fortes proportions d'élèves d'origine immigrée contribuent à faire baisser le niveau général des performances scolaires est couramment répandue. De même, l'association entre concentrations d'élèves d'origine immigrée et violences scolaires s'est imposée durablement, d'autant que le thème des violences scolaires occupe régulièrement la une de l'actualité depuis une dizaine d'années. Eric Debarbieux parle « d'ethnisation des violences scolaires » en soulignant la tentation très répandue chez les enseignants de « culturaliser » les comportements déviants et transgressifs (Debarbieux, 1996).

L'évitement scolaire pratiqué par les parents ne constitue pas la seule atteinte au principe d'égalité défendu par le credo de l'école républicaine. Les établissements organisent eux-mêmes la ségrégation en interne pour limiter la fuite des bons éléments vers les établissements publics les plus réputés ou, lorsque les dérogations ne peuvent être obtenues, vers le secteur privé⁸. Cette logique de ségrégation interne se traduit par la composition de « bonnes » et « mauvaises classes », c'est à dire une orientation sélective des élèves qui, en apparence, suivent le même curriculum, mais dont l'environnement scolaire immédiat diffère singulièrement. Or, cette procédure de « tri » utilise, au-delà des compétences strictes des élèves, une grille de décision faisant intervenir l'origine. Jean-Paul Payet identifie ainsi deux populations qui se répartissent de la façon la plus distante possible dans les classes : les jeunes filles d'origine française et les jeunes garçons d'origine maghrébine (Payet, 1997). En ce sens, la gestion de « l'hétérogénéité des publics » en collège repose sur de micro-ségrégations qui favorisent une inégalité flagrante dans les parcours scolaires. On peut dès lors parler de tendances à la relégation des élèves les moins bien considérés, et décrire un enchaînement implacable d'étapes aboutissant à une réduction sensible des chances de réussite scolaire pour une population bien spécifiée : les jeunes garçons d'origine maghrébine ou africaine.

Ces élèves suivent également des parcours scolaires spécifiques. Les orientations plus fréquentes en classes d'adaptation -justifiées dans le cas des élèves non francophones, mais qui tendent à se prolonger une fois les difficultés linguistiques résorbées- et la fréquentation des filières moins valorisées (technique court, lycée professionnel ou série les moins prestigieuses : G dans l'ancienne nomenclature, STS ou STT dans la nouvelle) ne se traduit pas seulement par des taux d'accès au bac moindre que la moyenne, mais aussi par l'acquisition de diplômes dévalués. Les inégalités scolaires ne doivent donc pas seulement s'évaluer en comparant les diplômes obtenus, mais aussi en tenant compte des opportunités qu'offrent ces diplômes pour l'accès aux études supérieures ou au marché du travail. Des données précises sur les filières suivies par les élèves d'origine immigrée permettraient d'identifier l'existence éventuelle de processus de relégation vers les curriculums plus difficilement convertibles en profession qualifiée. Là encore, les logiques d'orientation ne semblent pas respecter uniquement des critères d'excellence scolaire, mais reproduisent l'éventail des stéréotypes circulant dans l'enceinte scolaire, lui-même décalqué des représentations fonctionnant dans l'ensemble de la société. Porteurs des caractéristiques associées au plus faible « capital scolaire », les jeunes issus de l'immigration doivent faire

⁸ De nombreuses monographies mettent en évidence ce phénomène d'évitement et consumérisme scolaire. Voir (Broccolichi et Van Zanten, 1997), (Barthon, 1997) ou (Payet, 1999).

preuve de compétences supplémentaires pour convaincre les enseignants de leur capacité à suivre une orientation classique. Là encore, l'origine offre une grille de hiérarchisation des élèves qui se surimpose sur les performances réelles, quitte parfois à les contredire. L'observation du fonctionnement des conseils de classe démontre que l'ethnisation des élèves produit des effets réels en terme de carrière scolaire, le plus souvent au détriment de ces élèves, mais aussi parfois à leur avantage lorsque des décisions sont prises pour compenser le handicap supposé de l'origine (Payet, 1998). De même, A.Barrère et D.Martucelli souligne l'ambivalence du traitement de l'origine par l'institution. Selon ces auteurs, l'ethnisation des situations scolaires procède avant tout d'un placage ou d'une diversion que pratiquerait l'institution pour donner un sens à des dysfonctionnements professionnels. L'inadaptation du système scolaire pour la gestion de la croissante « hétérogénéité » du public susciterait donc, en retour, une ethnisation des difficultés scolaires référées à des origines culturelles que l'on considèrera, par nature, comme incompatibles avec les normes éducatives.

La focalisation sur les garçons d'origine maghrébine ou africaine comme vecteurs de perturbation du fonctionnement du collectif scolaire, voire de violences et de délinquance se traduit par une propension plus grande à la sanction (Payet,1997) ou, sur un registre plus banal, une appréciation négative des chances de réussite de ces élèves en plaquant un déterminisme aussi implacable que celui de la classe sociale (Léger et Tripier, 1988). Il faudrait cependant nuancer cette hypothèse de prise en compte de l'ethnicité uniquement sous l'angle négatif. C.Rinaudo montre dans son analyse du recours au registre de l'ethnicité dans la gestion de la vie scolaire que cette construction répond à des besoins pratiques pour maintenir l'horizon d'un ordre scolaire pacifié (Rinaudo, 1998). Pointant le paradoxe, C.Rinaudo nous montre alors que l'ethnisation des élèves par l'institution est le produit direct de la volonté de promouvoir l'accès au savoir dans de bonnes conditions, c'est à dire d'adapter la norme scolaire à un public dont les caractéristiques se sont modifiées.

Conclusion

La volonté de ne pas ethniser ou racialisier les rapports sociaux conduit à refuser les catégorisations « d'origine ». Cette option d'invisibilisation de la « seconde génération » se justifie également par le souci de ne pas renvoyer les descendants d'immigrés à une immigration qu'ils n'ont pas connue et qui ne constitue probablement, pour nombre d'entre eux, qu'une référence lointaine (De Rudder, 1997). Pourtant, les indications convergentes sur l'existence de discriminations expérimentées par certains descendants d'immigrés renforcent l'hypothèse d'une expérience sociale singulière. Pour le dire autrement, la condition spécifique des descendants d'immigrés donne de la consistance à la catégorie de « seconde génération » et invite à en vérifier les conséquences en termes de position occupée dans les différents champs de la vie sociale.

Entreprendre une telle analyse suppose que l'on construise la catégorie des descendants d'immigrés dans l'appareil statistique, comme on a essayé de la faire dans la première partie de cet article, et que l'on dresse l'inventaire des disparités statistiquement significatives avant d'en rechercher les explications. Le groupe ainsi constitué ne correspond pas à un groupe social réellement observé et il serait déplacé d'en inférer que l'ensemble des descendants d'immigrés partage une identité, des références ou des projets communs. Comme dans toute formalisation statistique, il ne se décide aucune origine individuelle à partir de cette construction : l'opération statistique n'est pas une mise en carte, comme le réalise l'état-civil. Cependant, il serait naïf de nier le rôle important joué par la statistique dans la consolidation

des classements sociaux. Ainsi, la délimitation à des fins d'analyse statistique d'un groupe composé des « descendants d'immigrés » participe indéniablement au durcissement d'une labélisation sociale à l'œuvre, c'est-à-dire d'une *identification* qui est à la source des discriminations (puisque pour traiter différemment, il faut bien distinguer des individus sur la base d'une origine ethnique ou raciale). Cette identification se soucie peu de l'identité, elle se contente d'exploiter des signes apparents pour organiser des classements et soutenir des préjugés. Le repérage statistique remplit alors une fonction déterminante de factualisation des discriminations en les rendant perceptibles aussi bien en droit que dans les débats publics.

La situation rencontrée dans l'école fournit une illustration des processus à l'œuvre. La tension qui traverse l'institution scolaire entre la délivrance d'un savoir adressé au plus grand nombre et les objectifs d'une sélection méritocratique conduit à former des hiérarchies dont certaines utilisent des critères occultes. Celles-ci incorporent, entre autres paramètres, l'origine « ethnique ou raciale » des élèves. Les logiques par lesquelles l'institution scolaire intériorise une ethnicisation des élèves, en contradiction même avec ses valeurs et ses normes de fonctionnement, sont complexes à retranscrire. Pour les comprendre, il importe d'abandonner d'emblée la piste de l'intention raciste, longtemps privilégiée et qui a masqué la réalité des phénomènes discriminatoires. Il faut s'attacher à décomposer le système d'évaluation et d'orientation, puis identifier les séquences où l'imputation d'origine et son association à des « risques scolaires » conduit à formuler des jugements négatifs à l'égard d'élèves. Les implications en matière de cursus scolaire ne sont pas encore clairement établies, et les résultats apparaissent contradictoires. Serait-il possible que des décisions micro ne puissent produire des effets macro sur les profils scolaires des descendants d'immigrés ? En tout état de cause, la première conséquence de ces traitements différenciés est de confirmer l'efficace sociale de la catégorie « d'origine immigrée ou supposée telle ».

Patrick Simon - INED

Bibliographie :

Barrère A. et Martucelli D. (1997) « L'école à l'épreuve de l'ethnicité », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°75, p.51-58.

Blanc-Chaléard M-C. (2001) *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte.

Boëldieu J. et C.Borrel (2000) « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *INSEE- Première*, n°748.

Barthon C. (1997) « Enfants d'immigrés dans la division sociale et scolaire. L'exemple d'Asnières-Sur-Seine », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°75, p.70-78.

Brubaker R. (1992) *Citizenship and nationhood in France and Germany*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

De Rudder V. (1997) « Quelques problèmes épistémologiques liés aux définitions des populations immigrantes et de leur descendance », in Aubert F., Tripier M. et Vourc'h F. *Jeunes issus de l'immigration, de l'école à l'emploi*, Paris, L'Harmattan.

DPD (2000) « Les écoliers de nationalité étrangère », *Note d'information*, MNRT, février.

Jensen L. (2001) "The demographic diversity of immigrants and their children", in Rumbault R. and A.Portés *Ethnicities : children of immigrants in America*, Berkeley and NY, University of California Press and Russel Sage Fondation, p.21-56.

Lapeyronnie D. (1987) " Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine ", *Revue Française de Sociologie*, XXVIII, p.287-318.

Léger A. (1997) " Usage des statistiques de la DEP concernant les enfants de migrants " in Aubert F., Tripier M. et Vourc'h F. *Jeunes issus de l'immigration, de l'école à l'emploi*, Paris, L'Harmattan.

Payet J-P (1997) « La catégorie ethnique dans l'espace relationnel des collèges de banlieue : entre censure et soulignement », in Aubert F., Tripier M. et Vourc'h F. *Jeunes issus de l'immigration, de l'école à l'emploi*, Paris, L'Harmattan.

Payet J-P. (1999) « Mixités et ségrégations dans l'école urbaine », *Hommes et Migrations*, n°1217, p.30-42.

Rinaudo C. (1998) « L'imputation de caractéristiques ethniques dans l'encadrement de la vie scolaire », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 14-3, p.27-43.

Rouault D. and S.Thave (1997) « L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés », *INSEE-Méthodes*, n°66.

Simon P. (1998) "Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës", *Population*, 3/1998, p.541-568.

- (2000a) *Les discriminations ethniques dans la société française*, Paris, IHESI, Etudes et Recherches.

- (2000b) « Les jeunes de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique », *VEI Enjeux*, n°121, juin 2000, p.23-38.

Simon P. et J.Stavo-Debaugé (2002) *Lutte contre les discriminations et statistiques : à la recherche d'une cohérence*, rapport au FASILD, multigraphié.

Tribalat M. (1993) "Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France", *Population*, 6/1993, p.1911-1946.

Tribalat M. (1996) « La réussite au bac des jeunes d'origine étrangère », *Hommes et Migrations*, n°1201, p.35-42.

Tribalat M. (coll. P.Simon et B.Riandey) (1996) *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*, Paris, INED/La Découverte.

Vallet L-A. et J-P.Caille (1996) " Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble ", *Les dossiers d'Education et Formations*, n°67.

Viprey M. (2002) *L'insertion des jeunes d'origine étrangère*, Etude du Conseil Economique et Social, Editions des Journaux officiels.

Weil P. (2002) *Qu'est-ce qu'un Français ? : histoire de la nationalité française de la Révolution à nos jours*, Paris, Grasset.

Zeroulou Z. (1988) « La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation », *Revue française de sociologie*, XXIX, p.447-470.

Zhou M. (1997) “Segmented assimilation : issues, controverses, and recent research on the new second generation”, *International Migration Review*, 31/4, p.975-1008.